

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2007

Séance du 29 juin 2007

CG 07/3^{ème}/III-01

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE
DE COLLEGES**

—
Je souhaite, à l'occasion de cette session, faire le point sur nos politiques départementales en matière de collèges.

A – FONCTIONNEMENT

1 – Entretien et réparation à l'entreprise des bâtiments
(Article 61522 – sous-fonction 221)

Rappel des crédits inscrits au budget primitif 2007.....29 000 €

Cette enveloppe permet le financement de certaines interventions non programmées ou réparations urgentes sur les biens mobiliers des collèges dont la nature ne permet pas une imputation en section d'investissement.

Or, suite à des cambriolages dans plusieurs établissements, des travaux ont été engagés.

Afin de tenir compte de ces imprévus, je vous propose de ratifier l'inscription d'un crédit complémentaire de **10 000 €**

2 – Contrat de maintenance sur biens immobiliers et mobiliers
(Article 6156 – sous-fonction 221)

Rappel des crédits inscrits au budget primitif 2007.....néant

Je vous rappelle que depuis plusieurs années, nous procédons au remplacement de standards téléphoniques lorsque cela s'avère nécessaire dans les collèges.

Afin d'assurer la pérennité de ce matériel de téléphonie, des contrats de maintenance ont été souscrits pour les établissements concernés.

Je vous propose donc de ratifier l'inscription d'un crédit de **3 500 €**

3 – Forfait d'externat des collèges privés

(Article 655124 – sous-fonction 221)

Rappel des crédits inscrits au budget primitif 2007.....485 005 €

Le décret portant application à l'enseignement privé des dispositions de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 82, a été publié le 17 décembre 2006.

Il fixe, au 1er janvier 2007, la date à laquelle s'opère le transfert aux collectivités territoriales de la part du forfait d'externat correspondant à la prise en charge des personnels techniques, ouvriers et de service – hors restauration.

Une dotation de 485 005 € a été versée par l'Etat à ce titre.

Je vous rappelle que, lors du vote du budget primitif, et en l'absence d'informations précisant les modalités de calcul de cette dotation, nous avons décidé de répartir 50 % de l'enveloppe au prorata du nombre d'élèves.

L'arrêté interministériel du 13 mars 2007, publié le 21 mars 2007 au journal officiel, a fixé, pour l'année scolaire 2006-2007, la valeur des taux par élève selon les effectifs et les formations dispensées par ces établissements, à savoir :

- 315,87 € attribués aux 80 premiers élèves de chaque collège,
- 182,13 € attribués à partir du 81ème élève,
- 214,08 € attribués aux élèves de 4ème et 3ème de dispositifs aménagés ou d'insertion.

Vous trouverez le détail de cette ventilation en annexe de mon présent rapport qui m'amène à vous proposer de ratifier un crédit complémentaire de **14 340 €**

B – INVESTISSEMENT

1 – Dépenses d'équipement pour les collèges publics

(Article 21841 – sous-fonction 221 : 1er équipement scolaire)

Rappel du montant de l'autorisation de programme globale.....	516 000 €
Rappel des crédits inscrits en 2007.....	416 000 €

Cette enveloppe permet l'acquisition d'équipements mobiliers ou matériels divers destinés à des structures neuves ou restructurées.

Lors du vote du budget primitif de 2007, l'Assemblée départementale a voté une enveloppe de 241 000 € pour l'équipement du collège de Montech.

Or, à l'issue de plusieurs réunions de concertation menées avec les futurs utilisateurs et les équipes pédagogiques, il est apparu indispensable de procéder à un réajustement des besoins.

C'est la raison pour laquelle, je vous propose d'augmenter l'autorisation de programme 2007 de **60 000 €** et de ratifier les crédits de paiement correspondants.

2 – Entretien des cours et clôture

(Article 23122 – sous-fonction 221)

Rappel du montant de l'autorisation de programme.....	8 500 €
Rappel des crédits inscrits en 2007.....	8 500 €

Cette ligne budgétaire a été votée pour réaliser la dernière tranche de travaux de clôture au collège Antonin Perbosc à Lafrançaise.

Une consultation d'entreprises a été engagée dont le résultat ressort à 11 500 €

En conséquence, et afin d'ajuster cette ligne budgétaire, je vous propose d'augmenter l'autorisation de programme de **3 000 €** et de ratifier les crédits de paiement correspondants.

3 – Dépenses d'investissement pour les collèges publics

(Articles 231312 et 2317312 – sous-fonction 221)

Rappel du montant de l'autorisation de programme globale.....807 900 €
Rappel des crédits inscrits au budget primitif 2007.....727 900 €

Comme je le fais à chaque session, je souhaite faire un point sur le programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations et le programme de travaux à thèmes :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations : 152 000 €

Collège Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne

Câblage de la 2ème salle informatique (9 000 €)..... **fin 2007**

Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin

Réfection des plafonds des salles de classes -
1ère tranche (16 000 €).....**été 2007**
Remplacement des portes de la vie scolaire (4 000 €).....**été 2007**

Collège Jean Lacaze à Grisolles

Aménagement d'une salle de réunion dans
le bâtiment demi-pension (20 000 €).....**été 2007**

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise

Aménagement d'un collecteur d'eaux pluviales (3 000 €).....**été 2007**

Collège du Pays de Serres à Lauzerte

Aménagement de trois salles de classes dans l'internat (31 000 €)...**été 2007**

Collège Jean Jaurès à Montauban

Réfection du sol de la galerie couverte (14 000 €).....**été 2007**

Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse

Réfection du hall d'entrée (25 000 €).....**été 2007**

Collège Jean Rostand à Valence d'Agen

Réfection du patio (30 000 €).....**été 2007**

Programme annuel de travaux à thèmes : 655 900 €

I – Sécurité – Hygiène : 67 600 €

Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin

Mise en place d'une VMC dans la lingerie (2 400 €).....été 2007

Réfection d'une armoire électrique (5 000 €).....fin 2007

Collège Jean de Prades à Castelsarrasin

Réfection des armoires électriques du bâtiment

externat (18 000 €).....été 2007

Collège Pierre Darasse à Caussade

Mise aux normes des installations électriques

dans le bâtiment demi-pension (6 000 €).....été 2007

Aménagement des sanitaires garçons dans le bât. segpa (5 000 €).....réalisé

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise

Réfection alarme incendie (3 500 €).....été 2007

Collège François Mitterrand à Moissac

Réfection des armoires électriques de la segpa (6 000 €).....été 2007

Collège Ingres à Montauban

Remplacement de menuiseries PVC dans

le local plonge (1 500 €).....été 2007

Encloisonnement des locaux techniques

du bâtiment demi-pension (4 000 €)..... réalisé

Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val

Remplacement de détecteurs incendie (4 500 €).....été 2007

Mise en place de 14 portes coupe-feu (9 300 €).....été 2007

Collège Jean Rostand à Valence d'Agén

Mise en place de volets roulants dans les locaux ateliers (2 400 €).....été 2007

II – Demi-pension – Internat : 70 000 €

Collège Pierre Darasse à Caussade

Mise en place de faux-plafonds dans la cuisine (13 000 €).....été 2007

Collège Pays de Serres à Lauzerte

Aménagement de la zone de livraison (11 500 €).....été 2007

Collège Jean Jaurès à Montauban
Aménagement d'un local poubelle (11 000 €).....été 2007

Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse
Mise en place d'un extracteur local plonge (4 500 €).....différé
(étude de restructuration et agrandissement de la 1/2 pension en cours)

Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val
Aménagement des locaux vestiaires et lingerie (30 000 €).....été 2007

III – Chaufferies :14 800 €

Collège Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne
Remplacement d'une canalisation de chauffage pour
le bâtiment Alti (4 800 €).....réalisé

Collège Pierre Darasse à Caussade
Mise aux normes de la chaufferie (10 000 €).....été 2007

IV – Maintenance du clos et du couvert : 335 500 €

Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin
Remplacement de 3 volets de la façade principale (3 000 €).....été 2007

Collège Jean de Prades à Castelsarrasin
Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment internat
2ème et dernière tranche (72 000 €).....été 2007

Collège Jean Lacaze à Grisolles
Remplacement des menuiseries sur une façade du bâtiment
demi-pension (13 500 €).....été 2007

Collège François Mitterrand à Moissac
Remplacement de skydomes sur bâtiment segpa (5 000 €).....été 2007
Remplacement de fenêtres et volets roulants du rez-de-chaussée
1ère tranche (100 000 €).....été 2007

Collège Ingres à Montauban
Réfection de canalisations d'eaux pluviales (2 000 €).....été 2007

Collège Jean Jaurès à Montauban
Réfection de la zinguerie du bâtiment 60 (5 000 €).....été 2007

Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse
Réfection toiture terrasse (dernière tranche) (25 000 €).....été 2007

Collège Jean Rostand à Valence d' Agen
Réfection de l' étanchéité du bâtiment
demi-pension – 2ème et dernière tranche (110 000 €).....été 2007

V – Entretien des logements de fonction : 80 000 €

Collège Pierre Darasse à Caussade
Remplacement des menuiseries extérieures du
logement du principal (8 000 €).....été 2007

Collège Jean Lacaze à Grisolles
Remplacement des menuiseries extérieures
d'un logement (6 000 €).....été 2007
Réfection de la canalisation de chauffage des
bâtiments logements (3 000 €).....été 2007

Collège Ingres à Montauban
Remplacement des menuiseries bois dans un logement (3 000 €)....été 2007

Collège Jean-Jaurès à Montauban
Réfection des logements du principal et
du gestionnaire (23 000 €).....été 2007

Collège Olympe de Gouges à Montauban
Remplacement des menuiseries extérieures
d'un logement -dernière tranche (13 000 €).....été 2007

Collège Jean Rostand à Valence d' Agen
Remplacement de quatre chaudières (8 500 €).....été 2007

Provision pour travaux imprévus.....15 500 €
Engagé au 30 mai 2007 sur enveloppe provision.....0 €

VI – Interventions urgentes : 38 000 €

Engagé au 30 mai 2007 sur enveloppe provision.....15 661,74 €

VII – Etudes et travaux divers : 50 000 €

Engagé au 30 mai 2007.....**14 292,20 €**

Ces programmes de travaux ont été lancés conformément aux procédures en vigueur et, à l'occasion de cette décision modificative, il y a lieu de les compléter sur :

Programme annuel de travaux d'entretien et de grosses réparations

- Collège François Mitterrand à Moissac

Monsieur le Proviseur de la Cité Scolaire nous a fait part du très mauvais état de la conduite principale d'eau.

Après visite d'un technicien, il s'avère que cette canalisation, trop vétuste, ne peut être réparée et qu'il faut donc la remplacer.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 10 400 €

- Collège Jean Jaurès à Montauban

Lors du vote du budget primitif de 2007, un crédit de 14 000 € a été inscrit pour réaliser la réfection du sol de la galerie couverte. Or, suite à l'ouverture des plis, le montant de cette opération ressort à 21 600 €

En conséquence, et afin de régulariser cette ligne budgétaire, je vous propose d'augmenter l'autorisation de programme de **18 000 €** et de ratifier les crédits de paiement correspondants.

Programme annuel de travaux à thèmes : entretien des logements de fonction

- Collège Ingres à Montauban

Lors du vote du budget primitif de 2007, une autorisation de programme de 80 000 € a été adoptée pour l'entretien des logements de fonction des collèges.

Or, Madame le Principal du collège Ingres, vient de nous informer qu'elle était mutée à compter de la rentrée de septembre 2007.

Son logement de fonction étant vacant depuis 5 ans, il nécessite, par conséquent, d'importants travaux de réfection afin d'accueillir le nouveau chef d'établissement qui souhaite y résider.

De plus, d'autres mouvements de personnels de direction vont intervenir et il conviendra de rénover certains logements.

Je vous propose donc une augmentation de l'autorisation de programme de 2007 de **15 000 €** et la ratification des crédits de paiement correspondants.

4 – Construction, extension et restructuration des collèges *(Article 2382 – sous-fonction 221)*

Il s'agit du **programme prévisionnel d'investissement** (PPI) adopté lors de la décision modificative n° 2 de 2002 pour lequel nous votons, chaque année, une autorisation de programme par opération et sur lequel, à chaque session, je souhaite faire le point.

Rappel de l'autorisation de programme 2007.....	3 487 000 €
Rappel des crédits inscrits au budget primitif 2007.....	3 865 759 €

Comme je m'y étais engagé lors de la session fiscale du 23 mars dernier, je souhaite faire le point du devenir de nos sections d'enseignement général et professionnel adaptés (segpa).

Il s'agit, comme vous le savez, de structures spécialisées intégrées dans des collèges ayant en charge la scolarisation de jeunes, rencontrant des difficultés scolaires. Elles dispensent un enseignement général et professionnel adapté à leurs capacités.

Il convient donc, aujourd'hui, que nous réfléchissions aux conséquences scolaires de l'intégration, dans notre droit, de la directive européenne relative à la protection des jeunes de moins de 16 ans au travail.

En effet, il semblerait que les élèves affectés en segpa ne puissent plus recevoir de dérogation pour travailler sur machines ou avec des produits dangereux.

Cette interdiction conforte l'orientation nationale de poursuite des études en lycée professionnel, le collège étant plutôt destiné à la découverte des métiers et à un enseignement polyvalent qui prépare l'orientation des élèves.

A priori, cette nouvelle directive n'aboutit pas à la suppression des ateliers existants ni à leur réutilisation à des enseignements autres que la segpa, mais au **retrait progressif** des machines devenues **inutiles** et il convient, en la matière, d'être prudent car la directive européenne ne stipule pas clairement que les dérogations sont interdites mais, plutôt, conditionnées à certaines règles.

Il semblerait donc préférable, avant de prendre des décisions hâtives, d'attendre d'une part, la traduction desdits principes dans le Code du travail français et, d'autre part, de disposer des nouveaux référentiels d'équipements pour ces ateliers afin d'adapter son cahier des charges pour des opérations à venir.

Une enquête, réalisée auprès des six principaux de collèges accueillant une segpa, fait ressortir que, dans la plupart des cas, les machines ne sont plus utilisées par les élèves depuis le 1er janvier 2007 et, qu'en tout état de cause, elles ne seront plus utilisées à partir de la prochaine rentrée.

Tous les responsables d'établissements concernés ont souhaité que ces équipements soient néanmoins maintenus pour des démonstrations d'utilisation par les enseignants. Je vous précise, au regard de la sécurité, que la surveillance est relativement aisée car les groupes accueillis en atelier n'excèdent pas dix élèves pour un professeur.

Je vous propose maintenant un point, collège par collège, de nos travaux de restructuration et d'avenir des segpa.

➤ Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne

Rappel des autorisations de programme votées au titre des tranches 2003-2004, 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008.....4 186 000 €

Les travaux des phases 2003-2004 et 2004-2005 concernant la construction du bâtiment neuf ont été **réceptionnés en juillet 2006** pour un montant de 1 986 000 €

La phase 2005-2006, relative à la première tranche de restructuration des bâtiments existants comprenant, la réorganisation de l'espace cuisine et la construction de sanitaires est **terminée** pour un montant de 890 000 €

L'architecte nous a remis, fin mai, l'avant-projet sommaire de la phase 2007-2008, comprenant : l'aménagement de la salle à manger des professeurs et des élèves, le remplacement de l'ensemble des menuiseries, la mise en place d'une isolation des façades, la modification de l'accès au self ainsi que la construction d'un préau. Cette opération, d'un montant estimé à 600 000 €, devrait démarrer courant septembre 2007, à l'exception de la réfection de la salle à manger des élèves qui sera réalisée cet été.

Enfin, la restructuration du bâtiment externat sera lancée dès l'achèvement de la phase précédente.

➤ **Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin**

Rappel des autorisations de programme votées au titre des tranches 2004-2005 et 2007-2008.....207 315 €

La construction des sanitaires filles et la restructuration des sanitaires garçons a été **réceptionnée** en 2005 pour un montant de 87 315 €

Au titre du budget primitif 2007, l'Assemblée départementale a adopté une autorisation de programme de 120 000 € pour la mise aux normes des cuisines. La consultation pour la désignation du mandataire a été lancée en mai dernier et les travaux démarreront au cours du dernier trimestre 2007.

➤ **Collège Jean de Prades à Castelsarrasin**

Rappel des autorisations de programme votées au titre des tranches 2004-2005 et 2007-2008.....283 000 €

La restructuration de la chaufferie d'un montant de 123 000 € a été **réceptionnée** en 2005.

Lors du budget primitif de 2007, l'Assemblée départementale a adopté une autorisation de programme de 160 000 € pour la mise aux normes des bâtiments Alti et ateliers segpa. La consultation pour la désignation du mandataire vient d'être lancée.

S'agissant de la segpa, elle comporte un atelier maçonnerie, un atelier menuiserie et un atelier couture.

Le poste de professeur maçonnerie devant être supprimé à la prochaine rentrée, l'équipe de direction envisage la création d'un atelier multiservices regroupant maçonnerie et menuiserie.

En conséquence je vous propose, au titre du programme prévisionnel d'investissement 2007, de réaliser une restructuration **à minima** desdits ateliers (mise aux normes électriques et peinture) sans renouvellement de machines.

➤ **Collège Pierre Darasse à Caussade**

Rappel des autorisations de programme votées au titre des tranches 2003-2004, 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007 et 2007-20082 525 307 €

Les deux premières phases de réfection des étanchéités et des canalisations de chauffage et eau ainsi que la mise aux normes de l'internat garçons **ont été réceptionnées** en 2005 pour un montant de 819 000 €

Les travaux de restructuration et de mise aux normes des bâtiments rue de la Bénèche et rue Jean Moulin dont le montant s'élève à 756 307 € **viennent d'être réceptionnés**.

Enfin, concernant la restructuration du bâtiment externat (phases 2006-2007 et 2007-2008), la Commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le 14 mai dernier et ces travaux, d'un montant de 950 000 €, **démarreront début juillet 2007**.

S'agissant de la segpa, elle comporte un atelier horticulture, un atelier menuiserie, un atelier maçonnerie et un atelier couture.

Le poste de professeur horticulture devant être supprimé à la prochaine rentrée, la serre sera utilisée provisoirement, par le biais d'une convention, par la Ville de Caussade.

➤ Collège Jean Lacaze à Grisolles

Rappel des autorisations de programme votées au titre des phases 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008.....1 185 255 €

La première phase 2005-2006 concernant la construction d'un préau et de blocs sanitaires filles et garçons ainsi que la création de locaux vie scolaire **a été réceptionnée** en octobre 2006 pour un montant de 377 255 €

S'agissant de la phase 2006-2007, relative à la réfection des terrasses des bâtiments administration et atelier et à la restructuration du 1er étage du bâtiment les travaux, d'un montant de 501 000 €, ont débuté en mai dernier pour une **livraison à la rentrée de septembre 2007**.

Enfin, pour la phase 2007-2008, dont le montant est estimé à 307 000 €, le cabinet Pégot-Ogier doit nous remettre, en septembre prochain, l'avant-projet sommaire concernant la restructuration du bâtiment administration.

➤ Collège du Pays de Serres à Lauzerte

Rappel des autorisations de programme votées au titre des phases 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008.....1 194 800 €

Monsieur Rouillard, maître d'oeuvre, nous a remis en avril dernier l'avant-projet détaillé relatif à la restructuration du bâtiment externat avec la réfection des terrasses, des façades et le remplacement des menuiseries extérieures.

L'avis d'appel public à la concurrence relatif à ces trois premières phases vient d'être publié et les travaux **devraient démarrer en septembre 2007** pour une durée de 15 mois.

➤ **Collège François Mitterrand à Moissac**

Le programme pluriannuel démarrera, dans cet établissement, en 2010 avec la restructuration de la chaufferie, l'isolation des façades et le remplacement des menuiseries extérieures.

S'agissant de la segpa, elle comporte un atelier menuiserie, un atelier fleuristerie et un atelier hygiène alimentaire.

L'équipe de direction du collège mène une réflexion sur l'utilisation du plateau technique de la segpa pour la mise en place d'un CAP par alternance.

➤ **Collège Ingres à Montauban**

Le programme démarrera dans ce collège en 2008 avec la mise aux normes de la cuisine.

S'agissant de la segpa, qui sera par la suite rattachée au collège Issanchou, elle comporte un atelier cuisine pédagogique, un atelier métallerie, un atelier maçonnerie et un atelier blanchisserie.

Concernant l'atelier cuisine, nous sommes saisis d'une demande de la Région pour une utilisation de cette structure par les élèves du Lycée Capou deux fois par semaine. Pour cela, une convention définissant les modalités de cette mise à disposition sera élaborée entre les établissements concernés.

➤ **Collège Jean Jaurès à Montauban**

Rappel de l'autorisation de programme votée au titre de
la phase 2007-2008.....660 000 €

Lors de l'élaboration du programme, il avait été prévu de réaliser, en 2007, la construction d'un bâtiment et, en 2011, la restructuration du bâtiment ancien.

Toutefois, et à l'issue d'une concertation avec les usagers, je vous rappelle que nous avons décidé lors du budget primitif de 2007, de réaliser en priorité la restructuration du bâtiment existant.

La consultation pour la désignation du mandataire **vient d'être lancée.**

➤ **Collège Olympe de Gouges à Montauban**

Rappel des autorisations de programme votées au titre des phases 2003-2004, 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008.....3 169 000 €

La phase 2003-2004 concernant la restructuration du bâtiment demi-pension a été réceptionnée en août 2006 pour un montant de 912 000 €

Je vous rappelle tout d'abord que, pour remédier au dysfonctionnement de l'installation de chauffage, il a été décidé d'anticiper la mise en place de sous stations et de réaliser les travaux d'étanchéité sur le bâtiment demi-pension. Il est précisé que ces travaux sont **en cours d'achèvement.**

Lors du budget primitif de 2007, et suite à la concertation menée par nos services avec l'équipe de direction du collège et les équipes pédagogiques, l'Assemblée Départementale a modifié le programme de la manière suivante :

- phase 2005-2006 : restructuration du 1^{er} étage du bâtiment sciences pour y reloger le pôle technologie, 5 salles d'enseignement général avec une mutualisation entre les élèves issus de l'enseignement général et de la segpa et une salle informatique.

Montant prévisionnel : 910 000 € votés lors du budget primitif de 2005.

- phase 2006-2007 : restructuration du rez-de-chaussée du bâtiment anciennement technologie atelier segpa : création de quatre ateliers segpa regroupés pour la cuisine, la peinture, le bois et l'habillement ainsi que d'une salle polyvalente.

Montant prévisionnel : 792 000 € votés lors du budget primitif de 2006.

- phase 2007-2008 : restructuration du bâtiment sciences :
- 1^{ère} tranche : restructuration du 2^{ème} étage, il s'agit du pôle sciences.

Montant prévisionnel : 555 000 € votés lors du budget primitif de 2007.

- 2^{ème} tranche : restructuration du rez-de-chaussée comprenant 2 salles de permanence, 5 salles d'histoire et géographie, un local rangement, 2 salles de dessin et un local réserve.

Montant prévisionnel : 1 166 000 € qui devait faire l'objet d'un vote au budget primitif de 2008.

Le démarrage des travaux de restructuration du 1^{er} étage du bâtiment sciences (phase 2005-2006) est programmé pour le **dernier trimestre 2007**.

Dans le cadre de ce programme, je vous propose de maintenir les quatre ateliers segpa (cuisine, métallerie, maçonnerie et blanchisserie) dans la mesure où le recrutement des élèves est déjà assuré pour la prochaine rentrée scolaire et, comme dans les autres segpa, les machines et équipements qui ne seront **pas renouvelés** seront exclusivement utilisés à des fins de démonstration. La superficie des ateliers de la segpa sera diminuée en conséquence, d'environ 250 m² par rapport à la situation actuelle, et réaffectée à l'aménagement d'une salle polyvalente.

Enfin, et afin de pouvoir lancer un appel d'offres groupé sur les bâtiments technologie et sciences, je vous propose d'adopter l'autorisation de programme (2^{ème} tranche de la phase 2007-2008) relative à la restructuration du rez-de-chaussée du bâtiment sciences pour un montant de **1 166 000 €** avec inscription des crédits de paiement correspondants en 2008.

➤ Collège Pierre Bayrou à Saint Antonin Noble Val

Rappel des autorisations de programme votées au titre des phases 2003-2004, 2004-2005 et 2007-2008.....456 110 €

Je vous rappelle que la première tranche relative à l'isolation de la façade côté cour du bâtiment principal **a été réceptionnée** en 2005 pour un montant de 190 000 € et que, lors du budget primitif de 2007, nous avons décidé de terminer cette opération en votant une autorisation de programme de 145 000 €

A cet effet, la consultation pour la désignation du mandataire vient d'être lancée et les travaux devraient **démarrer** au cours du dernier trimestre 2007.

➤ Collège Jean Rostand à Valence d'Agen

Rappel des autorisations de programme votées au titre des phases 2003-2004 et 2004-2005289 869 €

L'agrandissement de la salle à manger et la restructuration de la chaufferie **ont été réalisés** pour un montant de 289 869 €

S'agissant de la segpa, elle comporte un atelier horticulture qui fonctionne, sans utilisation par les élèves, des machines et équipements dangereux.

5 – Construction de deux nouveaux collèges

Lors de la Décision Modificative n°1 de 2003, l'Assemblée Départementale a décidé la construction de deux nouveaux collèges 400, extensibles à 600 et ayant le label haute qualité environnementale, l'un à Montech et l'autre à Montauban.

Le Collège de Montech

Ce collège fait l'objet d'un rapport particulier consacré aux mesures de rentrée. Il sera mis en service, comme prévu, en septembre prochain.

Le Collège Issanchou à Montauban

Le programme technique détaillé de construction du 4ème collège de Montauban a été arrêté lors de la Décision Modificative n° 2 de 2005. Cet établissement permettra, à terme, de résorber les surplus d'effectifs attendus tout en gardant, sur Ingres, une capacité d'accueil en réserve.

A ce jour, l'agence Taillibert a rendu l'avant-projet détaillé qui prend en compte les observations émises sur la partie demi-pension lors d'une concertation menée par nos services avec la Direction Départementale des Services Vétérinaires.

Pour cela, il a été procédé au transfert de l'atelier factotum et de la réserve de matériel dans le bâtiment segpa existant. La surface ainsi libérée, représentant 60 m², a été entièrement affectée à l'espace cuisine afin d'optimiser l'agencement de cette structure.

Le permis de construire a été déposé, l'appel d'offres européen a été lancé et l'ouverture des plis est prévue début août pour un **démarrage des travaux en septembre** prochain pour une **livraison à la rentrée de 2008**.

Enfin, je vous rappelle que conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 13 août 2004, le Conseil Général, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale, arrête en tenant compte des critères démographiques, économiques et sociaux le secteur de recrutement de l'établissement. Le secteur scolaire du collège Issanchou serait le suivant :

- Ecoles primaires **du Cours Foucault, de Saint-Hilaire, de Falguières** : rattachées actuellement au collège Ingres,
- Ecoles primaires **de Fonneuve, Lamothe-Capdeville, de Pomponne, de Birac** : rattachées actuellement au collège Olympe de Gougues,

étant précisé que le Conseil Départemental de l'Education Nationale a émis un avis favorable, le 29 mai dernier, à ces propositions.

En conclusion, je vous prie de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ce dossier.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis favorable émis le 29 mai 2007 par le CDEN sur le secteur scolaire de recrutement du collège Issanchou à compter de la rentrée scolaire de septembre 2008,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du bilan succinct des opérations menées en direction des collèges publics au titre, d'une part, du programme prévisionnel d'investissement et, d'autre part, du programme annuel de travaux d'entretien et de travaux à thèmes ainsi que de ma communication sur le devenir des Segpa ;

Fonctionnement

– Ratifie les crédits suivants :

- 10 000 € à l'article 61522, sous-fonction 221 (entretien et réparation à l'entreprise des bâtiments),
- 3 500 € à l'article 6156, sous-fonction 221 (contrat de maintenance sur biens immobiliers et mobiliers),
- 14 340 € à l'article 655124, sous-fonction 221 (forfait d'externat des collèges privés),

Investissement

- Approuve, concernant la ligne budgétaire article 21841, sous-fonction 221 (dépenses d'équipement pour les collèges publics), l'augmentation de l'autorisation de programme 2007 de 60 000 € avec ratification des crédits de paiement correspondants ;

- Approuve, concernant la ligne budgétaire article 23122, sous-fonction 221 (entretien des cours et clôture), l'augmentation de l'autorisation de programme 2007 de 3 000 € avec ratification des crédits de paiement correspondants ;
- Approuve, concernant la ligne budgétaire article 2317312, sous-fonction 221 (dépenses d'investissement dans les collèges reçus à disposition du département), l'augmentation de l'autorisation de programme 2007 de 33 000 € avec ratification des crédits de paiement correspondants ;
- Adopte, concernant la ligne budgétaire article 2382, sous-fonction 221 (construction, extension et restructuration des collèges) une autorisation de programme de 1 166 000 € pour l'opération de restructuration du rez-de-chaussée du bâtiment sciences du collège Olympe de Gougès à Montauban ;
- Prend acte de la communication de Monsieur le Président sur l'état d'avancement de la construction du collège Issanchou (démarrage des travaux en septembre 2007 livraison à la rentrée de 2008) et approuve le secteur scolaire de recrutement de ce nouvel établissement :
 - écoles primaires du Cours Foucault, Saint-Hilaire et Falguières (jusqu'ici rattachées au collège Ingres),
 - écoles primaires de Fonneuve, Lamothe-Capdeville, Pomponne et Birac (jusqu'ici rattachées au collège Olympe de Gougès).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE

FORFAIT D'EXTERNAT

Collèges	Effectifs	Participation Forfaitaire pour les 80 premiers élèves (*)	Participation Variable (*)		Total Forfait	Montant du 1er Acompte	Solde
			à partir du 81ème élève	élèves de 4ème et 3ème Aménagés ou Insertion			
<u>BEAUMONT DE LOMAGNE</u> Saint-Joseph	176	25 270 €	17 484 €	/	42 754 €	18 434 €	24 320 €
<u>CAUSSADE</u> Saint-Antoine	258	25 270 €	32 419 €	/	57 689 €	27 333 €	30 356 €
<u>DURFORT LACAPELETTE</u> Saint-Roch	62	12 635 €	/	4 710 €	17 345 €	6 462 €	10 883 €
<u>MOISSAC</u> Jeanne d'Arc	292	25 270 €	33 512 €	5 994 €	64 776 €	30 935 €	33 841 €
<u>MONTAIGU DE QUERCY</u> Sainte-Agnès	74	23 374 €	/	/	23 374 €	7 840 €	15 534 €
<u>MONTAUBAN</u> Notre Dame	386	25 270 €	50 814 €	5 780 €	81 864 €	40 894 €	40 970 €
<u>MONTAUBAN</u> Institut Familial	624	25 270 €	99 079 €	/	124 349 €	66 108 €	58 241 €
<u>MONTAUBAN</u> Saint Théodard	420	25 270 €	61 924 €	/	87 194 €	44 496 €	42 698 €
TOTAL	2 292	187 629 €	295 232 €	16 484 €	499 345 €	242 502 €	256 843 €

(*) Montant arrondi à l'euro supérieur

Méthode de calcul - Application des critères de l'arrêté ministériel du 13 mars 2007 :

- . **315,87 €** attribués aux 80 premiers élèves de chaque collège
- . **182,13 €** attribués à partir du 81ème élève
- . **214,08 €** attribués aux élèves de 4ème et 3ème de dispositifs aménagés ou d'insertion

Le Président,